

## **PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 03 SEPTEMBRE 2021**

L'an deux mil vingt et un, vendredi 03 septembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en la Mairie de LAGORCE, sous la présidence de M. LAVIDALIE Bruno, Maire.

Etaient présents: M. LAVIDALIE B. - Mme. GERARD M.-H. - M. BALARESQUE F. - Mme. DALLA MUTA M. - M. ALLARD M. - Mme WIECZORECK C.- Mme. HOSTEIN M.-M. NORMANDIN F. - Mme. DIEU C. - Mme. LAMOUREUX E. - M. MORI F. - Mr ESCOTO D. -M. GIRARDON G. - M. PARAGE B.

Etaient absents ou excusés: Mme. GOBBI Patricia (excusée) - Mme. MARCEAU S. (excusée) - M. DIEU S. (excusé).

Monsieur le Maire ouvre la séance et remercie les membres présents.

Mme Marie-Hélène GERARD Conseillère Municipale a été nommée secrétaire de séance à l'unanimité par l'assemblée.

### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 09 juillet 2021.**

Monsieur le Maire n'apporte pas de précisions sur la séance du 09 juillet 2021.

## **INFORMATIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal:

Précision sur le libre espace expression de la prochaine édition du bulletin municipal 2021: l'encart réservé aux habitants devra indiquer le nom et prénom de la personne qui s'exprime.

Lettre de Mme Elodie VOULLON Directrice CAUE de la Gironde concernant le nom de l'architecte conseiller pour le secteur ainsi que les lieux et dates des permanences.

Note d'information de Mr G. CHOISY Directeur Général de L'AGENCE DE L'EAU GRAND SUD-OUEST concernant le montant des redevances perçues en 2020.

Rapport moral et d'activité adopté lors de l'Assemblée générale de la MISSION LOCALE DU LIBOURNAIS pour l'année 2020, avec mention du nom de la personne référente pour notre commune (Informations et conseils pour tous projets professionnels ou de formations).

Document de LA CHAMBRE D'AGRICULTURE GIRONDE qui retrace les principales actions réalisées au cours de 2020-2021.

BULLETIN D'INFORMATION de la MSA pour la période Juillet/Aout 2021.

MAGAZINE GIRONDE FOOT Juillet 2021.

Remerciements de la Famille SALLENAVE pour les condoléances adressées.

Réunion du syndicat des TROIS RIVIERES concernant la convention de prêt de personnel et sur le recrutement d'un technicien.

Monsieur le Maire rappelle l'ordre du jour de cette assemblée.

### **INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS DIVERSES**

**D.2021-09-001 : MODIFICATION DES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (Délibération annulée)**

**D.2021-09-002 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG  
QUESTIONS DIVERSES**

### **MODIFICATION DES STATUTS DU SDEEG**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de sa réunion du 24 juin 2021, le Comité syndical du SDEEG a approuvé la modification de ses statuts.

Le Président du SDEEG vient de nous notifier la délibération prise par le Comité et les statuts modifiés du Syndicat.

Conformément à l'article L 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit se prononcer sur les statuts modifiés dans un délai de 3 mois à compter de cette notification.

Le projet de statuts modifiés du SDEEG a pour principal objet:

- de modifier la dénomination du syndicat en SYNDICAT DEPARTEMENTAL d'ENERGIES et d'ENVIRONNEMENT de la GIRONDE, ce qui permettra de refléter l'intégralité des compétences du SDEEG et non l'unique compétence électrique,
- de mettre en conformité les statuts avec les dispositions du CGCT en matière d'adhésion des collectivités,
- de préciser le cadre des compétences exercées,
- de s'adapter à la nouvelle législation en matière d'envoi dématérialisé des convocations

Les évolutions sur les compétences concernent:

- la distribution d'électricité et le gaz: la rédaction reprend les éléments de l'article L.2224-31 du CGCT en précisant les prérogatives du SDEEG en tant qu'autorité
- l'éclairage public: extension de la compétence à l'éventuelle installation d'équipements communicants et accessoires de l'éclairage public
- l'achat et la vente d'énergies: la possibilité est donnée de proposer à tout tiers public comme privé d'utiliser cette compétence
- la transition énergétique et écologique: Des précisions sont apportées sur l'ensemble des prestations exercées par le SDEEG qui pourront également être proposées à des personnes morales, publiques ou privées, non membres.  
Il est entendu que les prestations pour compte de tiers ne doivent intervenir que ponctuellement et n'avoir qu'une importance relative par rapport à l'activité globale du Syndicat.
- la Défense Extérieure Contre l'incendie : la compétence est précisée conformément à la législation en vigueur.
- l'urbanisme et le foncier : L'accompagnement en matière de planification et en matière de rédaction d'Actes en la Forme Administrative est ajouté
- le SIG : la compétence, initialement intitulée « cartographie » a évolué en Système d'information Géographique.

Après avoir entendu Monsieur le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité:

D'adopter les statuts modifiés du SDEEG tels qu'annexés à la présente délibération.

## **DECISION MODIFICATIVE N°4 - BUDGET COMMUNAL VIREMENTS DE CREDITS**

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-615221 : Entretien et réparations bâtiments publics	10 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€
D-615228: Entretien et réparations autres bâtiments	10000,00€	0,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL O 011 : Charges à caractère général</b>	<b>20 000,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
D-6218 : Autre personnel extérieur	0,00€	20 000,00€	0,00€	0,00€
<b>TOTAL O 012: Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00€</b>	<b>20 000,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>20 000,00€</b>	<b>20000,00€</b>	<b>0,00€</b>	<b>0,00€</b>
<b>Total Général</b>		<b>0.00€</b>		<b>0,00€</b>

Adopté à l'unanimité le virement de crédits ci-dessus du budget communal 2021.

### QUESTIONS DIVERSES

Le Domaine MAINE POMMIER propriété de la CALI (28ha) sur la Commune de LAGORCE est en vente depuis bientôt 7 Ans. Un investisseur a proposé une offre, A ce jour aucun projet n'a été présenté.

Le 16 septembre 2021 aura lieu le séminaire des Maires avec présentation du projet de L'investisseur.  
Le 23 septembre 2021 un conseil communautaire sera organisé afin d'acter ou pas cette vente.

Entre ces deux dates, Monsieur le Maire propose d'organiser une réunion pour présenter le projet concernant cette vente, ceci afin que les élus aient le même niveau d'information.

De ce fait Le Centre de Loisirs ne pourra pas rester sur le site Maine Pommier.

Le Président a pris l'engagement de reconstruire un nouveau Centre sur l'ancien canton de Guîtres. Les maires des 13 communes seront associés à ce nouveau projet.  
En attendant la mise en place de cette nouvelle construction, il a été proposé à la CALI un terrain sur la commune de LAGORCE. Une étude sera mise en place afin d'étudier les possibilités offertes par le terrain (place et réseaux).

CHATS ERRANTS: La mise en place des captures de chats pour stérilisation ne démarrera qu'après avoir avisé par courrier les administrés du début de la campagne de piégeage.

Projet MAM : Rencontre avec le Maire de Guîtres qui est dans un projet similaire pour connaître le montant des subventions possibles pour ce type de structure. A ce jour pas de bâti, donc ce sera forcément une nouvelle construction.

SALLE DES FETES: Les travaux seront terminés Mercredi 08 septembre 2021, reste le suivi de l'administration - Passage de la Société Quali Consult et de la commission de sécurité.

Monsieur le Maire déclare close la séance qui est levée à vingt-deux heures et vingt minutes.

Le secrétaire,

Le Conseil Municipal,

Le Maire,